

Commune de La Chapelle Blanche**Compte rendu****Séance du 14 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie 165 rue de l'Eglise à La Chapelle Blanche, en séance ordinaire, sous la présidence de M. DUPARC Stéphane, Maire.

Étaient présents :

Mmes CHARGUERON Claire, GUILBERT Hélène, PENICHON MOULEHIAWY Monique, STRAKA Alison, MM, DUPARC Stéphane, DIEUFILS Patrick, DROGE Davy, GRANJON Dominique, GUAZZONI Bruno, OLIVIER Stéphane.

Étaient absents : Mme VEROT Maryline, M. PIOVANO Stéphane

Étaient excusés : M. GUAZZONI Nathanaël, M. COURBOIS François

Procuration : M. GUAZZONI Nathanaël donne procuration à M. GUAZZONI Bruno, M. COURBOIS François donne procuration à M. DUPARC Stéphane.

Date de convocation : 09 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme CHARGUERON Claire

1 - Lecture et approbation du compte-rendu de la précédente réunion du 01/02/2023**2 - Délibération pour le vote du compte de gestion 2022**

Résultat de clôture du compte de gestion 2022 sans les restes à réaliser en investissement (RAR : devis signé et travaux en instance de réalisation.)

Celui-ci se présente ainsi :

Résultat de clôture 2021	Affectation du résultat 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Invest	180 220,69 €	60 875,14 €	241 095,83 €
Fonct.	309 731,00 €	100 000,00 €	385 823,91 €
Total	489 951,69 €	100 000,00 €	626 919,74 €

Le Conseil Municipal après discussions et échanges de vues approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2022 du budget de la commune présentés par Monsieur Le Maire.

3 - Délibération pour le vote du compte administratif 2022

Résultat de clôture du compte administratif 2022 avec les restes à réaliser à investissement (90 398 €) (= compte de gestion + restes à réaliser en investissement).

Résultat de clôture 2021	Affectation du résultat 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Invest	180 220,69 €	- 29 522,86 €	150 697,83 €
Fonct.	309 731,00 €	100 000,00 €	385 823,91 €
Total	489 951,69 €	100 000,00 €	536 521,74 €

Exploitation 2022

Résultat de l'exercice	176 092,91 €
Excédent de clôture 2021	309 731,00 €
Affectation du résultat	- 100 000,00 €

Résultat de clôture 2022 **385 823.91 €**

Investissement 2022

Résultat du compte de gestion 60 875.14 €
Reste à réaliser 90 398.00 €
Résultat de l'exercice - 29 522.86 €
Incluant les RAR
Résultat de clôture 2022 **150 697.83 €**

Hors la présence de Stéphane DUPARC, Maire de La Chapelle Blanche, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la commune de La Chapelle Blanche pour l'année 2022.

4 - Délibération pour le vote de l'affectation du résultat 2022

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le transfert de la section fonctionnement à la section investissement la somme de 100 000 euros.

Le Conseil Municipal après discussions et échanges de vues approuve à l'unanimité le transfert de la section fonctionnement à la section recette d'investissement la somme de 100 000.00 euros à l'article 1068.

5 - Délibération pour le vote du budget primitif 2023

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune de La Chapelle Blanche. Celui-ci se présente ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	784 646.00 €	498 822.09 €
Résultat de fonctionnement reporté		285 823.91 €
Total de la section	784 646.00 €	784 646.00 €
Investissement	Dépenses	Recettes
	390 330.00 €	239 632.17 €
Reste à réaliser 2022	90 398.00 €	/ €
Résultat d'investissement reporté		241 095.83 €
Total de la section	480 728.00 €	480 728.00 €
TOTAL BUDGET	1 265 374.00 €	1 265 374.00 €

Prise en compte d'une augmentation des charges à caractère général et des charges de personnel. Augmentation substantielle de la part du SIVU due à plus de personnel (arrivée d'un agent supplémentaire pour le service périscolaire du soir) et à l'augmentation du gaz.

Liste des travaux d'investissement prévus à l'étude :

- Immobilisations corporelles 253 K€ :
 - Sécurisation entrée village : 195 K€ + parapet 7K€
 - Renforcement réseau : 50 K€ erreur de calcul : non compté dans la version précédente
- Petit invest. 87 K€ (liste non exhaustive)

- Ch. de la croix 12 K€
- Solde subvention cimetièrre 13 K€
- Chemin piétonnier : 1 K€
- PI au thouvard 12 K€
- Sécu informatique 3K€
- Travaux appartements 2 K€
- Provision matos ou voiture défectueux 5K€ 7 K€
- Toiture Salle Poly : 31 K€
- Travaux pour compte de tiers (Facture débarrassage Poste) : 5 K€

Le Conseil Municipal après discussions et échanges de vues, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 de la commune de La Chapelle Blanche présenté par Monsieur Le Maire.

6 – Délibération des taux d'imposition des taxes directes 2023

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Ceux-ci se présentent ainsi :

TFB : Taxe foncière bâtie : 26,40%
TFNB : Taxe foncière non bâtie : 55,60 %

Depuis 2020 et jusqu'en 2022, communes et EPCI ne votaient plus de taux de taxe d'habitation (reconduction du taux appliqué en 2019).

A compter de 2023, les communes et les EPCI doivent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation, qui concerne :

- Les résidences secondaires ;
- Des locaux meublés remplissant certains critères ;
- Les logements vacants depuis plus de deux ans, sous réserve d'une délibération d'institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

La CAF ou capacité d'auto-financement prévue en 2023 est de 10 K€, seulement un projet est possible tous les 4 ou 5 ans.

D'autre part, dans le classement des communes défavorisées, la commune de La Chapelle Blanche était à un taux de subvention de 41 % alors que le seuil est à 40 %. Une composante de ce classement est « l'effort fiscal ». La commune a un malus car, son « effort fiscal » est considéré dans ce classement comme insuffisant (vis-à-vis des autres communes). Or, nous avons besoin de ce classement pour avoir accès à des subventions supplémentaires.

Il est à noter enfin que les taux de la commune n'ont pas augmenté depuis l'année 2011.

Monsieur Le Maire après son exposé propose :

Pour l'année 2023 les taux ci-dessous qui, d'après la trésorerie, devrait générer une recette fiscale supplémentaire à 15 K€

Taxe foncière bâtie : 28,27%
Taxe foncière non bâtie : 59,54 %
Taxe d'habitation : 7,38 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe foncière bâtie : 28,27%
Taxe foncière non bâtie : 59,54 %
Taxe d'habitation : 7,38 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7 - Délibération pour la tarification de la location des salles communales et des consommations des énergies

Monsieur Le Maire présente les tarifs de location et de refacturation des énergies ci-dessous votés le 22/06/2017. Au regard de l'augmentation des prix de l'énergie, propose un prix plancher d'un montant de 20 euros car la trésorerie n'accepte pas les titres d'un montant inférieur à 15 euros.

Intervention de M. GRANJON Dominique trouvant cette proposition logique au regard du contexte énergétique.

Mme CHARGUERON Claire et Mme PENICHON Monique souhaite que le Conseil Municipal travaille sur l'augmentation des tarifs de location lors d'une prochaine réunion.

M. Le Maire propose un travail d'harmonisation avec les tarifs des communes proches lors des prochains conseils.

Prestation	La Chapelle-Blanche	Villaroux
Location Salle Polyvalente Week End du samedi 8 h au dimanche 18 h	230	300
Location Salle Polyvalente Journée de 8 h à 22 h	110	150
Location Salle Jean Minet Journée de 8 h à 22 h	80	100
Chèque caution dégradations, bruits, perte clés, etc...	400	400
Chèque caution ménage non fait ou mal fait	120	120

Facturation des énergies électricité et gaz à la salle des fêtes :

Actuellement les tarifs sont :

Tarif Gaz : 0.0498 Kw/h T.T.C.
Tarifs Electricité : Heures pleines 0.1002 ht + 20 % soit 0.1203 € T.T.C.
Heures creuses 0.0618 ht + 20 % soit 0.0742 € T.T.C.

Monsieur Le Maire propose la facturation des énergies électricité et gaz à la salle des fêtes sur présentation de l'état des lieux d'entrée et de sortie de la location de la salle :

Tarif Gaz : : 0.195 Kwt/h T.T.C
Tarifs Electricité : Heures pleines : 0.18 Kwt/h TTC

Toute consommation d'énergie inférieure à 20 euros fait l'objet d'un forfait facturé par location de 20 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adopter les tarifs des salles communales et des énergies électricité /gaz présentés ci-dessus.

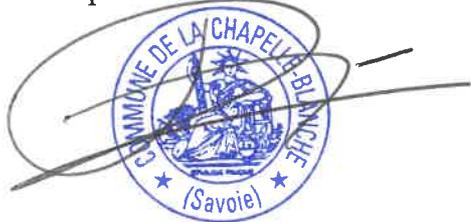
8 - Questions diverses

- Point d'eau potable au Tennis. Le coût estimé par le syndicat des eaux est de 13 256 €uros H.T. ; Vu la dépense élevée au regard d'un faible potentiel d'utilisation, il n'est pas donné suite au projet.
- Présentation des dossiers d'urbanisme litigieux par Stéphane OLIVIER, adjoint à l'urbanisme.
- Les dossiers d'urbanisme déposés en mairie sont toujours nombreux.
- Les travaux de sécurisation des entrées Est et Ouest de la rue Amélie Gex sont prévus du 11 avril au 05 mai 2023 avec des coupures de circulation importante. Une communication envers les usagers est prévue.

Fin de séance à 21h56

Le Maire,
Stéphane DUPARC

La Secrétaire de séance,
Claire CHARGUERON



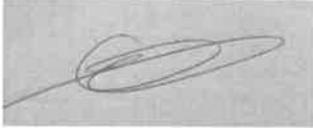
A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Chargueron', written over a faint, circular stamp impression.

POUVOIR

Je soussigné(e), GUAZZONI NATHANAËL empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le 14/03/2023 donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à GUAZZONI BRUNO ;

Fait à LA CHAPELLE BLANCHE, le 14/03/2023

« BON POUR POUVOIR »

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Délégation de vote (Procuration)

Je soussigné(e) Courbois François , élu(e) de la commune de La Chapelle Blanche, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2023, déclare donner pouvoir à mon collègue stephane Duparc , pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à La Chapelle Blanche, le 14 mars 2023.

Nom du signataire

Courbois François

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Courbois François', written in a cursive style. The signature is positioned below the 'Signature' label and is underlined with a single horizontal stroke.